

Chroniques de l'Ancien Régime

lundi 7 octobre 2013, par [POGGIO Georges](#) (Date de rédaction antérieure : juin 2005).

Sommaire

- [Les sources](#)
- [La religion](#)
- [Passage de missions](#)
- [L'Eglise Réformée](#)
- [Echos de l'Histoire](#)
- [Faits divers](#)
- [Météo](#)

Les sources

Établis par diverses ordonnances royales « **les registres des baptêmes, mariages et sépultures** » (BMS), ancêtres de nos registres d'État Civil, sont des registres de catholicité rédigés par le curé en double exemplaire dont un était transmis à la bailliage à chaque fin d'année.

La mairie de Séderon conserve ces registres. Le premier acte date du 7 septembre 1669. Les registres des années 1699, 1717, du 24 janvier au 5 mai 1744, 1745, et du 1er au 17 janvier 1792 sont manquants.

Après la proclamation de la République le 22 septembre 1792, L'Assemblée Nationale crée l'Etat Civil et confie la tenue des registres aux municipalités nouvellement élues. Les B.M.S. sont transmis à la municipalité, ce qui sera fait à Séderon le 12 novembre 1792 « *L'an premier de la République française nous Maire et officier municipal de la commune de ce lieu de Séderon soussignés avons clos et arrêté le présent registre. Signé JULLIEN maire* ».

Leur lecture [1] donne de nombreuses indications sur la vie et les mœurs des Séderonnais durant ces 123 ans.

Au début de cette époque Louis XIV règne sur la France ; il exerce un pouvoir personnel depuis 1661, date de la mort de MAZARIN. Le royaume est en paix (pour peu de temps, il est vrai). A Séderon, les habitants parlent le patois, vivent à l'heure du soleil, entassés dans des maisons où l'hygiène est totalement absente. Leurs préoccupations sont d'abord de survivre malgré les mauvaises récoltes, les calamités naturelles, les épidémies ; et au moins aussi importante la Religion.

Années où les décès sont de beaucoup supérieurs aux naissances : 1671, 1679, 1726, 1734, 1747, 1754, 1763.

La religion

L'Eglise Catholique

C'est l'église officielle, la religion du Roi et le fondement de sa légitimité. Suivant le principe « **Cujus regio, ejus religio** » la règle veut que la religion du souverain soit la religion de tous ses sujets, ce qui n'est plus le cas en France depuis l'Édit de Nantes.

Son représentant est le curé. Il est assisté d'un « secondaire » qui parfois porte le titre de prieur de Séderon. Dans quelques actes est mentionnée la présence d'autres ecclésiastiques tels que recteur de la chapelle de St Baudille (1749), chapelain, diacre, sous-diacre, acolyte. Durant la période concernée cinq curés vont se succéder à la tête de la paroisse :

- **Messire Philippe ARNAUD** « *vicair perpétuel et archiprêtre de Séderon* » qui signe le premier acte, est remplacé en 1702, mais reste à Séderon où il est inhumé le 21 février 1710 « *après avoir saintement gouverné cette paroisse l'espace de 52 ans a été appelé de ce monde pour recevoir la récompense de ses travaux étant âgé de 80 ans son corps repose dans le chœur de notre église du côté de l'Évangile où nous lui avons donné la sépulture ecclésiastique* ».
- Son successeur **Mre [2] Charles REYNAUD** secondaire depuis 1692, signe les registres en tant que curé à partir du 17 avril 1702.

Le 23 décembre 1728 il bénit une cloche de l'église appelée Marie Sauveterre. Il meurt le 2 novembre 1742 « *curé de cette paroisse et archiprêtre après avoir reçu avec grande édification les sacrements de l'église ; il était âgé d'environ 80 ans son corps a été inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale aux présences de Messire Sauveur Barrüol curé de Barret qui a fait les cérémonies de l'enterrement, de Messire Jean Julien prieur de cette paroisse, de Messire Claude Charras curé de Vers et de Messire Henri Joseph Testanière prêtre secondaire de la paroisse.* »

- **Mre Henri Joseph TESTANIERE**, déjà secondaire depuis 1739, lui succède.

Le 24 juin 1743 il bénit un oratoire dédié à St Jean-Baptiste.

« *L'an 1766 et le 6ème jour du mois de septembre messire Joseph TESTANIERE de LA BRUGIERE étant curé et archiprêtre de la paroisse de Séderon sous le consulat des Sieurs André BONNEFOI bastier et François GAUTIER cardeur à laine a été bénie solennellement par moi Sieur de LA BRUGIERE archiprêtre la chapelle de Nôtre Dame qu'on honore dans cette paroisse sous le nom de Nôtre Dame La Brune et c'est par les soins du dit sieur curé et par les offrandes et aumônes publiques qu'on est parvenu à perfectionner cette chapelle rebâtie sur les débris de l'ancienne église paroissiale et pour favoriser la dévotion que le public a à cette bonne mère on y va annuellement en procession le 8 septembre qui est le jour de la fête de cette chapelle et pour le souvenir de ce monument de piété nous avons fait compter dans les registres de la paroisse de cette bénédiction à Séderon l'an et le jour susdits.* »

Le 8 septembre 1774 « *est mort environ 11 heures et demi du soir et a été enseveli le lendemain à 7 h du soir à cause de la putréfaction à ND la Brune Messire Henri Joseph TESTANIERE de LA BRUGIERE curé de Séderon et archiprêtre après avoir reçu avec édification tous les secours spirituels il était âgé environ de 67 ans ainsi l'atteste-je avec Mre André GABRIEL curé de Montbrun, Mre Etienne AUBERT prieur de Reilhannette, Mre Claude CHARRAS curé de Vers, Mre Sauvaire BARRÜOL curé de Barret de Lioure, Mre Jean Balthazar CHARRAS vicair dudit Barret, Mre RASPAIL curé de Ferrassières, Mre GUIOU vicair du Revest, Sr Marc LAMBERT clerc tonsuré Sr Jean Pierre DETHES clerc tonsuré qui ont assisté à son convoi funèbre avec Sr Baudile CONIL régent des écoles et Sr Louis GIRARD maréchal ferrant témoins requis et signés avec Moi. REYNAUD LACROZE curé de Séderon* ».

Mais il ne le restera pas longtemps ; en effet le dernier curé, de l'Ancien Régime, sera **Mre GRIMAUD** qui signe les registres à partir du 11 mars 1775.

Quelques autres ecclésiastiques

- **Mre Sébastien JOUVAL** prêtre secondaire et prieur de Séderon de 1671 à sa mort le 21 mars 1684.
- **Messire Jean BONNEFOY** clerc tonsuré cité le 25 juillet 1708, devenu prêtre en 1711 puis prieur de Séderon en 1712 et qui meurt le 18 février 1727 « *âgé d'environ 30 ans* ».
- **Messire Jean DALICHOUX**, secondaire à Séderon du 1er mars 1748 au 18 avril 1750, où il était peut-être né le 26 juin 1723. Il devient curé de Piégon de septembre 1760 jusqu'à sa mort le 22 novembre 1776 âgé de 52 ans.

Les curés exercent une surveillance des mœurs : ainsi pour un parrain « *que je n'ai admis que sur la promesse qu'il m'a faite d'être plus sage et plus exact observateur de la religion étant d'ailleurs assuré qu'il a fait son devoir de chrétien cette année* ».

Lors des mariages il doit veiller au respect du Droit Canon : l'Eglise prohibe les mariages entre parents jusqu'au 4ème degré de consanguinité (mariage entre enfants de cousins issus de germains) ou pour affinité spirituelle (parrain et marraine d'un même enfant, ou parrain et marraine et leur filleul), exige la publication en chaire de 3 bans de mariage, interdit de célébrer les mariages pendant les temps de Carême et de l'Avent, sauf dispense accordée par l'évêché. En cas de concubinage une dispense d'honnêteté publique doit être demandée. Lorsque l'un ou les deux futurs ne sont pas originaires de la paroisse, il délivre ou reçoit les attestations des curés des paroisses d'origine, ce qui permet de contrôler la catholicité du futur.

« *encore mineure m'a remis le témoignage par écrit de M. le curé de Montfroc où elle avait demeuré environ un an lequel acte il avait reconnu que ladite Magdeleine RECORDIER n'avait fait de promesses de mariage dans sa paroisse et qu'elle y avait été fort sage fréquentant les sacrements* »

« *ledit sieur Louis BONNEFOY faisant profession de la foi romaine depuis environ sept ans et la dite Delle Clére Dorothee étant née des parents très catholiques* »

Et surtout il accorde ou refuse la sépulture dans le cimetière paroissial, lieu consacré, comme nous allons le voir plus loin.

Passage de missions

« **Messire Claude BERNARD** prêtre curé de Romille et prédicateur de cette paroisse » sur deux actes de fin mars 1688 ; ou prêche de mission dans d'autres villages :

« *L'an 1743 et le 15 décembre fût planté à la place de ce lieu de Vers une croix à la fin d'une sainte mission que le Bon Dieu envoya aux habitants de cette paroisse : cette mission fût faite et dirigée par Messieurs les curés de Séderon et Villesèche hommes vraiment apostoliques. Ils la commencèrent le premier jour du susdit mois et premier dimanche des Avents et la finirent le 16 dudit mois en foi de quoi je me suis signé : Charras curé.* »

Un ermite à St Côme

Né à Séderon le 12 octobre 1697 **Suffren BORDEL** est travailleur de terre, il se marie le 15 juin 1722 avec Françoise BONNET native de Ballons. Ils ont au moins cinq enfants dont quatre meurent en bas âge. De 1737 à 1749 pas d'acte le concernant ni sa famille. A partir de 1750, il signe régulièrement en tant que témoin, ermite et clerc, les actes avec le curé.

Puis « L'an 1754 et le 11 septembre Suffren BORDEL frère ermite du lieu de Séderon fut installé à l'ermitage de St Cosme par Mre Joseph Henri TESTANIERE curé de Séderon et archiprêtre du canton accompagné de Mres VINCENS curé de Rozans, RICOU curé d'Izon et moi soussigné CHARRAS curé de Vers ».

Enfin « L'an 1779 et le 12 janvier est mort et le lendemain a été enseveli dans le cimetière de Séderon par moy curé dudit lieu soussigné Suffren BORDEL veuf de Françoise BONNET et ermite de St Cosme paroisse de Vers il était âgé d'environ 80 ans ainsi l'atteste-je. GRIMAUD curé ».

L'Eglise Réformée

L'existence officielle de deux églises dans le royaume de France est une situation alors unique en Europe. La promulgation de l'**Edit de Nantes** (1598) en accordant la liberté religieuse, avec des restrictions, avait mis fin à une longue période de troubles et de massacres.

Dans Lou [Trepoun n° 3](#) monsieur Delhomme nous signalait l'installation de l'Eglise Réformée de France à Séderon - Barret en 1561. Les actes des familles protestantes n'étant pas enregistrés dans les BMS, nous n'avons pas de renseignements sur la période 1669-1685.

Dès la mort du roi Henri IV, une réaction anti-protestante se fait jour. Richelieu détruit le pouvoir politique et militaire des protestants (Édit de grâce d'Alès en 1629). Louis XIV, à la mort du cardinal MAZARIN en 1661, entend gouverner seul et entreprend, sous la pression de l'Église de France de rétablir l'unité religieuse du royaume. Pour cela il fait d'abord appliquer très strictement les dispositions de l'Edit de Nantes, ce qui provoque des interdictions d'exercice s'accompagnant de la destruction des temples. Une caisse est créée pour procurer une aide financière aux nouveaux convertis, chassés de leur famille. Quelques conversions sont enregistrées :

« Moi Etienne DUMONT âgé d'environ vingt cinq ans fils de Sieur Gaspard et Demoiselle Clére ROUBAUD du lieu de Séderon ayant fait jusqu'ici profession de la Religion Prétendue Réformée (RPR), éclairé par les inspirations du saint Esprit ai reconnue l'erreur d'Icelle c'est pourquoi de ma propre volonté étant entre les mains de messire Philippe ARNAUD prêtre et vicaire perpétuel de Séderon et ayant l'assistance de noble et illustre dame Lucretse Marie de LATOUR de MONTAUBAN protectrice de la Sainte Propagation, de monsieur SALVA lieutenant de juge de La Chaup, de messire Sébastien JOUVAL prieur de Séderon, de messire Antoine BOUCHONS curé de La Chaup et autres soussignant avec moi de faire abjuration de la dite religion prétendue réformée à laquelle je renonce dés à présent et laquelle je déteste et abjure, aussi bien qu'élève hérésiarque de LUTHER, CALVIN et BEZE je me présente au giron de la Sainte Église Catholique Apostolique et Romaine la reconnaissant pour mère des fidèles et comme un vrai enfant je propose de vivre et mourir en la foi et profession d'icelle, d'en prendre le soutien en tant que de besoin et que mes frères me le pouvant permettre, abjuration et résolution que je fais fermement devant Dieu et dans l'église de La Chaup ce jour d'hui 26ème novembre année 1669.

L'an et le jour que dessus l'abjuration que dessus étant faite en présence des témoins signés au bout d'icelle Etienne DUMONT fils de sieur Gaspard et de Delle Clére ROUBAUD de Séderon par pouvoir donné par Monseigneur l'évêque de gap a été absous de l'église et reçu à la foi catholique dans l'église de La Chaup par moi. »

« Moi Jacques RANQUOUU âgé de 27 ans fils de feu Jean et Anne BONNEFOY du lieu des Omergues ayant fait jusqu'ici profession de la R.P.R éclairé par l'inspiration du Saint Esprit ai reconnu l'erreur d'icelle c'est pourquoi de ma propre volonté étant entre les mains de messire Philippe ARNAUD prêtre et vicaire perpétuel du présent lieu de Séderon et ayant l'assistance de messire Jean Pierre IMBERT prêtre et recteur à l'église des Omergues, de sieur Charles REYNAUD viguier et lieutenant de juge au dit Séderon, de sieur François COSTE substitut et autres soussignés moi ne le sachant faire, je fais abjuration de ladite R.P.R à laquelle je renonce dés à présent et laquelle je déteste et abjure, aussi bien que élève hérésiarque de LUTHER, CALVIN et BEZE [3], de me rendre au giron de la Sainte Église C. A. et R. la reconnaissant

pour vrai mère des fidèles et comme un vrai enfant je propose de vivre et mourir en la foi et profession d'icelle, d'en prendre le soutien en tant que de besoin et que mes frères me le pouvant permettre abjuration et résolution que je fais fermement devant Dieu et dans l'église dudit Séderon ce jour d'huy 14 février 1671. L'an 1671 et le 14 février abjuration étant faite Jacques RANQUOU fils de Jean et Anne BONNEFOI du lieu des Omergues par pouvoir concédé par Mgr l'évêque de Gap a été absous de l'hérésie et reçu à la foi catholique en présence des témoins signés au bout de son abjuration par moi. »

Notons que ces abjurations n'ont pas lieu dans le village natal.

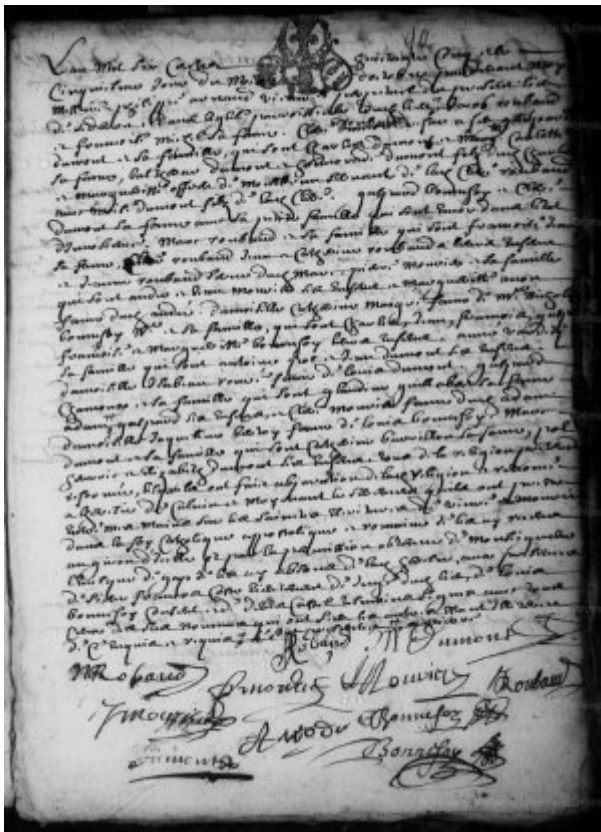
Les résultats ne sont pas trouvés suffisants, et après une accalmie dans les années 1669-1678 dues à la politique étrangère du roi (alliances avec des puissances protestantes), la persécution reprend mais avec le recours aux violences physiques ; ce sont les fameuses « dragonnades ».

« Si le logement des troupes chez l'habitant est une pratique quotidienne dans la France du XVIIIème siècle, le fait d'installer officiers et soldats uniquement chez les habitants de religion protestante, correspond à faire de l'occupation militaire l'argument de la conversion religieuse. » (D. POTON dans Historia n° 551). Le départ des troupes est lié à la conversion des habitants. Et les protestants de Séderon n'y échappèrent probablement pas. En effet nous lisons :

« L'an 1684 et le sixième mars a été enseveli François Tanu dit Tournille cavalier dans le régiment des Croates fils de Guillaume et de Gontranne de Courmantier du bourg d'Ysemboy proche d'Argentan en Normandie âgé d'environ vingt cinq ans étant décédé le cinquième dudit mois au cimetière de Séderon par moi. »

« L'an 1684 et le 3 avril a été enseveli Antoine Lispraun bourguignon cavalier de la Cie de monsieur Gluoi au régiment de Gillipaume escadron de quatre compagnies commandées par monsieur le comte de Cossu étant décédé le second dudit mois âgé d'environ 45 ans au cimetière de Séderon par moi. »

Et bientôt ce sera le résultat tant attendu :



« L'an 1685 et le cinquième jour du mois d'octobre par-devant moi messire Philippe Arnaud vicair perpétuel du présent lieu de Séderon dans l'église paroissiale dudit lieu se sont présentés :

- *Jacob Roubaud et Françoise Michel sa femme,*
- *Clére Roubaud veuve à feu Gaspard Dumont et sa famille qui sont Charles Dumont et Margueritte Carloth sa femme, Balthazar Dumont et Honnorade Dumont fils dudit Charles et Marguerite Offert de Montbrun servante de lad Clére Roubaud avec Moïse Dumont fils de lad Clére,*
- *Gaspard Bonnefoy et Clére Dumont sa femme avec sa petite famille qui sont encore dans l'état d'innocence,*
- *Marc Roubaud et sa famille qui sont Françoise Jean sa femme, Clére Roubaud ; Jean et Catherine Roubaud et leurs enfants et Jeanne Roubaud soeur dudit Marc,*
- *Pierre Mourier et sa famille qui sont André et Jean Mourier ses enfants et Margueritte Avon femme dudit André,*
- *damoiselle Catherine Maigre femme de Mre Nicolas Bonnefoy notaire et sa famille qui sont Charles, Jean François, Gaspard, Françoise et Margueritte Bonnefoy leurs enfants,*
- *Anne Verdeti et sa famille qui sont Antoine Pol et Jean Dumont ses enfants, damoiselle Isabeau Roure femme de Louis Dumont,*
- *Gaspard Chamoux et sa famille qui sont Glaudine Guillabert sa femme, Adam, Pierre, Gaspard ses enfants et Clére Mourier femme dudit Adam,*
- *damoiselle Jacqueline Bertose femme de Louis Bonnefoy,*
- *Marc Dumont et sa famille qui sont Catherine Barrillon sa femme, Pol, Henri et Elizabeth Dumont ses enfants,*

tous de la Religion Prétendue Réformée, lesquels ont fait abjuration de ladite religion et renoncé à l'hérésie de Calvin, et moyennant les serments qu'ils ont preste entre mes mains sur les Saintes Écritures de vivre et mourir dans la foi catholique apostolique et romaine, je les ay rendue au giron d'icelle et par la permission obtenue de monseigneur l'évêque de Gap je les ai absous de leur hérésie, aux présences de Sieur François Coste lieutenant de juge dudit lieu, de Louis Bonnefoy consul et de Denis Chastel témoins signés avec tous ceux dessus nommés qui ont su les autres étant illettrés de ce enquis et requis. Et moi Messire Philippe Arnaud vicaire perpétuel dudit Séderon signant qui certifie tout ce que dessus contenir vérité ».

Un autre acte rédigé le même jour fait état de six autres conversions.

Ces conversions collectives, qui en ces années 1684-85 se reproduisent un peu partout dans le royaume de France, font des dizaines de milliers de « **Nouveaux Convertis** » (NC). Le roi et l'Eglise considèrent que l'hérésie est vaincue et dans quelques jours, vers le 18 octobre 1685, le Conseil du Roi réuni à Fontainebleau et présidé par Louis XIV, va signer la **révocation de l'édit de Nantes**. L'édit de Fontainebleau interdit l'exercice de la religion protestante, forçant les pasteurs à abjurer où à s'exiler dans les quinze jours, rayant les protestants de la vie civile : pas d'état civil ni de sépulture en terre chrétienne, leur interdit l'exil, mais curieusement ne les soumet pas à l'obligation d'aller à la messe.

En théorie c'est la fin de la R.P.R en France. Les N.C sont surveillés car la majorité d'entre eux n'ont abjuré que du bout des lèvres : assemblées clandestines, émigration importante (environ 200 000) malgré l'interdiction de sortir du royaume. Les persécutions continueront tout le long du XVIIIème et ce n'est que peu de temps avant la Révolution que l'Édit de Tolérance (29/01/1788) redonnera certains droits civils aux protestants.

Et à Séderon ? Il y aura des irréductibles.

« L'an 1713 et le 14 may est décédé Charles DUMONT nouveau converti hôte de ce lieu de Séderon et âgé d'environ 70 ans, lequel nous avons visité plusieurs fois pendant sa dernière maladie pour le porter à recevoir les sacrements de l'église et à s'acquitter du devoir d'un bon catholique, ce que nous lui avons

représenté en présence de Jeanne VIDAL et d'Isabeau JOUVE anciennes catholiques et encore de Marguerite CARLOT sa femme, Gaspard DUMONT son fils, d'Honorée DUMONT sa fille et autres, mais nonobstant cela étant mort dans son obstination, sans vouloir recevoir les sacrements de l'église catholique, ses parents l'ont enseveli secrètement pendant la nuit... »

« L'an 1720 et le 17 avril est décédée Marguerite Carlot veuve de feu Charles Dumont nouvelle convertie de ce lieu, laquelle nous avons visité plusieurs fois pendant sa dernière maladie pour la porter à recevoir les sacrements de l'église ce qu'ayant refusé et étant morte dans son obstination ses parents l'ont enseveli secrètement et pendant la nuit dans son jardin ce qui nous a obligé de coucher le présent verbal dans notre registre pour servir en ce que de besoin lequel nous avons fait signer aux sieurs Claude Charras clerc tonsuré du lieu de Montauban et Etienne Coulon clerc tonsuré du lieu de Laborel avec nous. Reynaud curé archiprêtre. »

En effet une ordonnance enjoint aux curés de se présenter au chevet des mourants pour recueillir leur abjuration in extremis, parfois avec succès : « L'an 1746 et le () décembre est mort et a été enseveli () le cimetière de ce lieu Sieur Gaspard Bonnefoi mari de Dame Anne Giraud âgé d'environ septante ans il avait vécu () religion protestante mais l'horreur qu'il en a conçu dans () le repentir qu'il en a témoigné et son empressement a demandé Les sacrements de l'église nous ont beaucoup consolé et les différents actes de religion et de piété qu'il a produit pendant tout le cours de sa maladie, un crucifix qu'il n'a plus discontinué d'embrasser nous font augurer qu'il n'y a rien d'équivoque dans les signes de son empressement à mourir dans le sein de l'église romaine c'est ce que j'atteste avec les soussignés. J Testanière La Brugière curé. »

La surveillance des origines religieuses des décédés sera poursuivie :

« L'an 1705 et le 30ème d'octobre est décédé dans ce lieu de Séderon le nommé Castelnau du lieu de Nérac en Languedoc soldat nouveau converti dans la compagnie du sr de Malvin capitaine dans le régiment de Flandres ainsi qu'il m'est apparu par son congé, il n'a pas reçu la sépulture ecclésiastique attendu qu'il n'a donné aucune marque de catholicité et que je n'ai été appelé pour le voir qu'après sa mort. »

« L'an 1705 et le second de novembre est décédé Misac Peironnet soldat nouveau converti des environs de Nîmes âgé d'environ 20 ans son corps a été enseveli dans le cimetière de ce lieu de Séderon par moi. Reynaud curé. »

« L'an 1749 et le 23 du mois de juin est mort dans l'hôpital de ce lieu de Séderon Jean Maurel soldat du lieu de Curban en Provence juridiction de Sisteron ainsi qu'il nous conte par le congé absolu qui lui a été accordé par M. Lardet son capitaine dans le régiment de Montmorin il était âgé d'environ 20 ans et a été enseveli le lendemain dans le cimetière de ce lieu ayant avant sa mort donné toutes les marques d'un bon chrétien et reçu avec édification et piété les sacrements de l'église ainsi l'atteste je avec messire D'Alichoux secondaire et Sr Paul Lambert receveur des fermes du roi en ce lieu témoins requis et signés avec nous. »

6 octobre 1755 *« par le pouvoir à moi donné en qualité d'archiprêtre par Mgr l'évêque de Gap je soussigné curé de Séderon ai reçu l'abjuration de Sr Louis Brachet qui repentant d'avoir vécu dans les sentiments de ceux qui pratiquent la religion protestante m'a requis pour être absous de l'hérésie et manifester encore plus par signes que par paroles qu'il n'a d'autre regret que celui d'être retombé par faiblesse dans les mêmes sentiments après en avoir fait depuis environ 12 ans un renoncement verbal mais public en recevant les sacrements de l'église dans sa dernière maladie : éclairé par le Saint Esprit animé d'une bonne foi, mais ne parlant que difficilement par un liement de la langue et effet de paralysie qui le retient malade dans sa maison il nous a témoigné qu'il était repentant, qu'il ne reconnaissait que la Ste Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et qu'il voulait vivre et mourir en son sein, et après avoir recueilli ses sentiments étant libre d'entendement et de volonté, n'ayant d'autre obstacle à l'envie de se manifester que le liement de langue, ayant exigé et pris de lui toute la certitude morale qu'on peut avoir d'un homme qui veut revenir au bercail et qui le demande j'ai prié Mre Laurens Barrüol mon secondaire et Mre Joseph Bonnefoi ecclésiastique de ce lieu qui ayant été témoins du consentement et des signes que*

nous a donné le Sr BRACHET pour la certitude de sa foi et de ses sentiments nous ont fait la grâce de se signer à cet acte et de certifier par leur seing que le Sr Brachet n'a pu signer mais qu'il a pour cela posé la main voulant que ce signe vaille autant que s'il avait signé de son sang ; à Séderon le jour et l'an susdit. » (30 octobre : décès de Sr Brachet Louis « après avoir donné les marques de catholicité, avoir fait son abjuration, et avoir reçu avec édification les sacrements ».)

Décès de DUMON Gaspard le **5 janvier 1756** qui a « reçu les sacrements de l'église avec édification et témoigné tout son regret durant la longue maladie de n'avoir pas donné pendant sa vie les marques de catholicité sans néanmoins avoir par son aveu public fait aucun acte de la religion protestante »

13 octobre 1757 « est mort Charles DUMON mari de Thérèse VINCENT, il était natif de Séderon où il était venu pour humer l'air natal dans l'espérance que par ce secours il se relèverait de la maladie dont il est mort sans que ses parents qui ne croyaient pas cette mort si prochaine aient avisé les prêtres de la paroisse. sur quoi je curé soussigné attendu que le dit Dumon était originairement sorti de parents qui étaient protestants me serait fait une peine de lui donner la sépulture ecclésiastique si je n'avais été certifié par les Srs Louis BONNEFOI, Mathieu RICOU, Jean GIRARD et Louis JOUVE qu'ils ont vu ledit Charles DUMON pendant le peu de temps qu'il a resté ici ayant le chapelet à la main et portant une médaille sur laquelle était empreinte la figure de Ste Clére et de Ste Rose ; Elizabeth BONNEFOI sa mère qui depuis longtemps fait son devoir de catholique et de bonne chrétienne nous a assuré d'ailleurs qu'il avait reçu depuis peu tous les sacrements qu'on administre aux malades de la main de M. le curé de Piégon lieu où ledit Charles DUMON était marié contre une ancienne catholique ; on a encore trouvé dans les poches de l'habit dudit DUMON un livre de cantiques à l'usage des missions royales du diocèse d'Alais (Alés) qui est très orthodoxe et sur tous ces différents témoignages je l'ai sépulture dans le cimetière de ce lieu après avoir laissé passer environ 36 heures depuis la mort ce jourd'hui 14 octobre. »

19 avril 1762 « requis par Sr Marc ROUX procureur juridictionnel qui m'a intimé une ordonnance de Me Jean Joseph Paul AUBERT juge ordinaire de ce lieu de Séderon par laquelle il est dit que les prêtres de la paroisse seront priés de donner sépulture à un cadavre dont on n'a su ni le nom ni le pays, dans les poches duquel on a trouvé des chapelets qui sont une marque de catholicité et une branche d'olivier au chapeau et sur cette réquisition et marques de religion je lui ai donné la sépulture... »

« L'an 1770 et le 6 janvier est mort Sr Charles BONNEFOI mari de Delle Marie AUTRAN âgé d'environ nonante cinq ans il avait toujours vécu obstinément dans la religion protestante et il a eu le malheur de mourir de même ; sa mort m'a été annoncé par Sr Charles BONNEFOI son petit-fils et privé de la sépulture ecclésiastique il a été inhumé dans son jardin ; ainsi l'atteste-je aux présents de Jean Louis BONNEFOI DEBAÏS bourgeois de ce lieu et Jean Martin CONSTANTIN menuisier de ce lieu témoins requis et signés avec moi. »

Les conversions sont parfois intéressées, afin que le mariage ait une existence légale :

« L'an 1773 le 16 novembre Marguerite PALONNIER fille de sieur Louis et d'Elisabeth GRANIER du présent lieu de Séderon ayant fait abjuration de la religion prétendue réformée a été reçue en la foi catholique apostolique et romaine dans l'église de Séderon par moi. »

(Mariage le 28 novembre 1773 de Pierre RASPAIL de Mévouillon et la dite Marguerite PALONNIER originaire de Sault.)

Echos de l'Histoire

Situé à distance des frontières exposées du royaume, Séderon est à l'abri des incursions étrangères. Mais lors de la guerre de la Ligue d'Ausbourg (1688-1697), qui oppose Louis XIV aux autres puissances européennes, les troupes du duc de Savoie envahissent le Dauphiné, prennent Gap et atteignent Veyne. Les troupes françaises qui leur sont opposées sont sous le commandement du maréchal Catinat. Un reçu conservé par ailleurs mentionne :

« L'an 1696 Joseph CHASTEL a dépensé deux Sols trois Deniers parfaits pour aller à Grignan porter un paquet de Monseigneur le Maréchal de CATINAT »

Trois actes en portent témoignage :

« L'an 1691 et le 20 février a été baptisée Jeanne PEINON étant née le même (jour) de sieur Nicolas et de Marie BASTUE de Frenois... Montagne en Lorraine sergent en la Cie de... du régiment de Catinat... » Le 2 septembre 1692 naissance de Antoine PEYRE dont les parents « de Valserre étant ici réfugiés à cause des guerres » et le 13 septembre de la même année naissance de Honoré FAURE dont les parents de La Bastie Neuve « s'étant trouvé ici casuellement à cause des troubles de la guerre. »

Faits divers

Séderon est un lieu de passage :

« L'an 1674 et le 7 novembre a été baptisé Louis de HOUY d'ERVAL né le 26 octobre de Sieur Maur Antoine et de Damoiselle Anne CLERET mariés de la ville d'Amiens étant la dite Damoiselle Anne CLERET accouchée casuellement au présent lieu de Séderon accompagné dudit Sieur Maur Antoine son mari. Le parrain a été sieur Louis PELISSON de CHASTEAUNE de la ville de Chambly proche Paris, la marraine a été Damoiselle Jeanne Françoise de CAU de la ville de Chambéry en Savoie... »

« L'an 1677 et le 9 juin a été baptisée Blanche LANER née le même (jour) de François et de Marie Anne BARTHELEMY de TRAPOUL de RAIN de Naples s'étant accouchée casuellement en ce lieu, son parrain a été Jean Baptiste RINA de Milan... »

« L'an 1680 et le 26 août a été enseveli François GARCIA espagnol de la cité de Losa étant décédé le 25 dudit mois muni des sacrements âgé d'environ 30 ans... »

« L'an 1694 et le 1er mai a été enseveli Jean FAURE muletier de (illisible) en la Croix Aute, mari d'Isabeau FOURE, étant tombé malade en ce lieu en revenant du Revest du Bion et décédé le dernier avril âgé d'environ 45 ans... »

« L'an 1694 et le 1er octobre a été enseveli Joseph AMAT compagnon chapelier du lieu de Luze en Dauphiné diocèse de Gap fils de Barthélemy et de feu Jeanne TRUFFIERS du lieu de Lans décédé le dernier septembre âgé d'environ 20 ans... »

« L'an 1770 et le 4 mai est mort et a été enseveli dans le cimetière de ce lieu Jean Baptiste ROUX de Sr Antoine et Delle Jeanne TOURNIAIRE de Montguers, le jeune homme âgé d'environ 17 ans est mort ici en revenant de Marseille... »

« L'an 1763 et le 28 janvier est morte... Catherine CHALVET femme de Sieur Paul BONNET du lieu de Montbrun étant ici boucher cette année elle était âgée d'environ 26 ans. »

« L'an 1763 et le 12 avril... mariage de Paul BONNET de feu François et Luce PASCAL de Montbrun et Anne Marie ROUBAUD de Lazare et Agathe BREMOND dispense du 2ème au 3ème de parenté » Ils auront un fils Paul Victor né le 17 février 1773, le père étant toujours boucher à Séderon.

« L'an 1770 et le 17 septembre est mort et a été enseveli le lendemain dans le cimetière de Séderon Dominique MENOT, fils de Sr Léonard et Delle Anne DELEROT maître teinturier habitants depuis peu en ce lieu originaires tous les deux d'Eimoutiers en Limosin, âgé d'environ 17 mois... »

« L'an 1770 et le 19 novembre est né et a été baptisé dans l'église de Séderon Charles MENOT fils de Léonard et Delle Anne DELEYRAUD habitants depuis peu dans ce lieu tous les deux originaires d'Eimoutiers en Limousin... »

Péripéties matrimoniales

Afin de prévenir les infanticides une ordonnance royale stipulait que les femmes enceintes non mariées devaient, dès que possible déclarer leur état au juge en donnant si possible l'identité du père.

« L'an 1706 et Le dernier de mai a été baptisée Catherine JULLIEN fille naturelle et non légitime de Joseph JULLIEN clerc tonsuré ci-devant prieur de Séderon et de Jeanne RICOU veuve de Jean GUIOSFLE suivant la déclaration que la dite Jeanne RICOU a fait au greffe dudit lieu le 27 janvier dernier passé... »

« L'an 1737 et le 11 décembre a été baptisé dans l'église de Séderon Damase BONNEFOY fils naturel non légitime de Sr Dominique BONNEFOY et de Anne RICAUD laquelle l'a donné [comme fils] audit Sr Bonnefoy dans la déclaration publique qu'elle en a fait... »

Mais la morale va triompher : *« Nous soussigné Augustin FAURE subdélégué de l'Intendance en ce département déclarons nous départir et nous départons par le présent de l'opposition que nous avons faite au mariage d'entre Sr Dominique BONNEFOY LAMARTINIERE bourgeois de Séderon et Anne RICAUD fille de feu Jacques et Louise ROUBAUD de Séderon pour les causes y contenues seulement et consentons que Messire Charles REYNAUD curé de ce lieu passe avant aux dites publications dudit mariage et qu'il procède à la célébration d'icelui et pour l'assurance dudit REYNAUD nous avons couché le présent dans son registre à Séderon le 17 octobre 1739. »*

Et le 26 octobre 1739 mariage de Sr Dominique BONNEFOY LA MARTINIERE et Anne RICAUD de Séderon *« ledit BONNEFOY ayant fait vider les oppositions mal fondées et malicieuses qu'on avait formé à son mariage... leur fils naturel nommé Damase 2 ans que ledit BONNEFOY et ladite RICAUD tenaient par la main dans le dessein de le légitimer par la célébration de leur mariage... dans la chapelle champêtre de St Côme du lieu de Vers. »*

« Aux présences de Sieur Claude DETEZ marchand de ce lieu et de Blaise MONIER ménager du lieu des Omergues, Pierre GRANDCHAN et Ambroise BEAUCHAN m'ont requis pour marier le lendemain de la dernière publication des bans que j'ai proclamé pendant trois fois à la messe de la paroisse le dimanche à savoir Jacques GRANCHAN fils de Pierre et Rose BEAUCHAN fille d'Ambroise, me faisant une peine de bénir le dit mariage qu'il n'y eut un jour franc entre la dernière publication et la célébration du dit mariage par le respect que j'ai pour les ordonnances de Mgr Nôtre Illustre Evêque qui le défend. Ambroise BEAUCHAN père de la fille m'a exposé pour raison que on le menace de lui enlever sa fille par pure malice qui est connue des témoins ci dessus et que je n'ignore pas non plus, il m'en a exposé une autre par laquelle il craint le maléfice qui pourrait être opéré par une personne aujourd'hui absente et qui ne le serait pas demain et sur ces raisons j'ai cru qu'il était de la prudence de bénir aujourd'hui 21 février le susdit mariage auxquelles raisons ont souscrit les témoins et Pierre GRANCHAN non ledit Ambroise pour ne savoir. »

« L'an 1746 et le 21 février après avoir passé trois publications jour de dimanche consécutifs à la messe de paroisse sans avoir découvert aucun empêchement canonique ni civil j'ai procédé à la bénédiction nuptiale du mariage entre Jacques GRANCHAN fils de Pierre et Anne GIRARD mariés de cette paroisse de Séderon (d'une part) et honnête fille Rose BEAUCHAN fille d'Ambroise et Jeanne ARNAUD mariés également de cette paroisse () bénédiction dudit mariage qu'après avoir prévenu le public () dernière publication que j'en fis hier à la messe de paroisse () serait aujourd'hui que j'en faisais la célébration après avoir () laissé écouler les 24 heures et cela soit pour les () mentionnées ci dessus soit encore pour la proximité du Carême ayant cru qu'il était de la prudence pour l'accomplissement dudit et pour obvier à la malice mal fondée des personnes qui ont vou(lu) tenter d'enlever la susdite Rose BEAUCHAN de le bénir aujourd'hui néanmoins par l'heure de onze du matin avec le concours ordinaire du peuple je l'ai même publié une quatrième fois lorsque tout le peuple a été assemblé sans que () s'y soit opposé et tout de suite j'ai béni le mariage les parties étant dûment autorisées de la présence et consen(tem)ent de leur pères et autres proches parents ; à la dite bénédiction ont assistés pour témoins Sr Dominique BONNEFOI () DETEZ, Jacques BORDEL et Pierre MORIER tous de ce lieu signés avec nous conjointement Jacques GRANCHAN ép(oux) non ladite épouse pour ne savoir. TESTANIERE DE LA BRUGIERE curé de Séderon. »

5 mai 1760 « après avoir été interpellé par la justice pour donner la sépulture à Jacques DURAND du lieu de Laborel en Dauphiné qui a été assassiné en ce lieu ; l'acte de sommation m'ayant été intimé par Sieur Marc ROUX procureur juridictionnel en présence de Jean PELAT et Jean PASCAL de ce lieu requis pour en être les témoins et signés à l'acte qui m'a été fait par le Sr Marc ROUX procureur juridictionnel ayant laissé écouler le temps prescrit par les ordonnances du roi j'ai donné la sépulture audit Jacques DURAND qu'on m'a assuré être fils naturel et légitime de Joseph, ne pouvant mettre ici le nom de sa mère pour le savoir et c'est aux présences de Mre Laurens BARRUOL mon vicaire, de Sr Marc ROUX procureur juridictionnel, de Sr Baudile CONIL régent des écoles et de Jean GIRARD maréchal à forge témoins requis et signés avec moi qui atteste avoir administré audit DURAND le sacrement de la pénitence et de l'extrême onction quelque temps avant qu'il expire et qu'il mourut de sa blessure »

« L'an 1773 et le 21 mars est née et a été baptisé le lendemain dans l'église de Séderon Elizabeth CHAUVET fille de Pierre et de Marie Magdeleine GAI mariés du lieu de Ribiers, s'étant ladite Marie Magdeleine accouchée casuellement en ce lieu... » Ajout en marge : « On a découvert que ladite Marie Magdeleine GAI s'était déclaré faussement épouse de Pierre CHAUVET de Ribiers »

6 mars 1776 « ensuite de l'ordonnance de Sr Charles RAYNAUD LACROZE lieutenant de juge de Séderon j'ay enseveli... une femme qui a été trouvée morte dans la rivière de Méouge et que tous ceux qui l'ont vue ont reconnu être Anne CARET veuve de Jean LAUDRIC de La Chaup pauvre mendicante habitant de Séderon depuis environ 10 ans bonne catholique âgée d'environ 60 ans »

23 novembre 1791 « ensuite de l'ordonnance de Srs REYNAUD LACROZE, BONNEFOY et ROUBAUD assesseurs du juge de paix qui nous ont enjoint d'ensevelir Jean Jullien BRUIS fils de feu Jean Michel et Marie DUMONT ménager de Séderon lequel a été trouvé noyé dans la rivière, reconnu pour tel par les témoins appelés »

Ce Jean Jullien BRUIS était né à Séderon le 22 septembre 1768. Il se marie le 4 août 1783 avec Marie Agathe DETHES née le 28 avril 1769. Ils sont donc âgés de 14 ans. La naissance d'un fils Michel Jean est suivie de la mort de sa mère à l'âge de 17 ans le 8 octobre 1786.

Et un centenaire :

« L'an 1681 et le 6 janvier a été enseveli Jean OULET veuf à feu Isabeau ANASTAY étant décédé le 5 âgé d'environ cent cinq ans au cimetière de Séderon... »

Mais personne n'a vérifié la date de naissance et l'âge mentionné est le plus souvent un peu exagéré. Ainsi la centenaire mentionnée dans le précédent numéro du « TREPOUN » était née le 26 juin 1681 et était donc âgée de 90 ans. Ce qui était et est toujours un fort bel âge.

Météo

« L'an 1751 et le 18 février attendu l'abondance des neiges qui ont empêché les parents d'aller faire baptiser l'enfant à Barret de Lioure j'ai baptisé Jean Joseph JULIEN... »

« L'an 1765 et le 14 octobre est née et a été baptisée dans l'église de Séderon Magdeleine Louise DETHES fille de Sr Dominique et Delle Claire REYNAUD mariés habitants de Barret de Lioure on l'a baptisée dans cette paroisse de Séderon soit à cause de la proximité soit à cause du mauvais temps qui a empêché de passer la montagne du dit Barret par la crainte qu'on avait que la santé de l'enfant fut altéré »

Voilà quelques événements importants ou anecdotiques qui ont émaillé la vie de la communauté séderonnaise pendant les 123 années qui ont précédé la Révolution.

Notes

[1] orthographe moderne et quelques signes de ponctuation ajoutés.

[2] Note du webmestre : lorsqu'il s'agit d'un ecclésiastique, Mre est l'abréviation de M[essi]re tandis que pour un laïc c'est celle de M[aît]re

[3] Théodore de Bèze : Écrivain et théologien protestant successeur de Calvin à Genève.